

**DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE de MORANCEZ**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL du 28 MAI 2018**

Convocation du 14 mai 2018

Monsieur Gérard BESNARD, Maire ouvre la séance à 21 heures 00

L'an deux mille dix-huit, le 28 mai, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard BESNARD, Maire.

Etaient présents :

M. **BESNARD** Gérard, Maire, Mme **BRUN-BESSON** Josette, M. **BIZET** Florent, M. **GRANIER** Bernard.
M. **BRAULT** Jacky, Mme **TOURON** Elodie, adjoints,
M. **MILLET** Robert, Mme **MENAGER** Mauricette, Mme **FOSSE** Annick, Mme **CROSNIER** Dominique,
M. **FERRE** Christian, Mme **CHARPENTIER** Chantal, Mme **PAYET** Solène Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. **LABASTIE** Jean ayant donné pouvoir à Monsieur **MILLET**
M. **GUICHARD** Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Madame **MENAGER**
M. **FEUGUEUR** Stephan ayant donné pouvoir à Monsieur **BESNARD**
Mme **BLANCHET** Catherine ayant donné pouvoir à Madame **BRUN BESSON**
Mme **BONNAFOUX** Chane ayant donné pouvoir à Madame **TOURON**
M. **LEPRINCE** Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur Florent **BIZET** est élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès - verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2018

I / INTERCOMMUNALITÉ

1. Approbation du rapport de la CLECT relative au transfert des Vauroux

II / URBANISME

1. Vente de la parcelle ZA 392 et ZA 388
2. Demande de servitude au niveau de la rue des Druides
3. Achat des parcelles AD 97 et 99 dans le secteur du « Bois de Bel Air »
4. Vente des portions de chemins ruraux n° 7 et 8 suite à leur désaffectation et déclassement

III./ FINANCES

1. Réactualisation du FDI 2018 pour les travaux de la rue de Chartres

IV / QUESTIONS DIVERSES- INFORMATIONS - COMMUNICATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2018

Délibération N°23-2018

Lecture faite du compte rendu de la précédente réunion, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2018 à l'unanimité des présents

I / INTERCOMMUNALITÉ

1. Approbation du rapport de la CLECT Travaux d'évaluation des charges pour la Piscine des Vauroux

Délibération N°24/2018

Dans sa séance du 7 mars 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à la majorité (32 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions) le rapport relatif à l'évaluation des charges consécutive au transfert de la piscine des Vauroux.

Le 27 juin 2017, le conseil municipal a approuvé le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges de la piscine des Vauroux, consécutifs au transfert.

Par courrier en date du 16 avril 2018 et suite aux nouvelles dispositions de l'article 1609 nonies C applicable au 1^{er} janvier 2017, les délais sont encadrés depuis cette date et les communes sont invitées à régulariser la situation

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités ont 3 mois pour se prononcer à réception de ce courrier du 16 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

D'Approuver le rapport de la CLECT relatif aux travaux d'évaluation des charges de la piscine des Vauroux, consécutifs au transfert

II/ URBANISME

1. Vente des parcelles ZA 388 et ZA 392 : rue des Artisans d'une surface totale de 2 900 m²

Délibération N° 25/2015

Par délibération du 29 septembre 2015, la commune a fait l'acquisition des parcelles ZA 388 et ZA 392 d'une contenance de 2900 m² au prix de 55 000 €

Monsieur le Maire expose qu'il y a aujourd'hui la possibilité de revendre ces parcelles

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

☞ **Autorise** Monsieur le Maire à vendre les parcelles ZA 388 et ZA 392 situées sur la commune de Morancez rue des Artisans pour un montant de 55 000 € TTC

↳ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

↳ **L'autorise** à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître LESAGE, notaire à Chartres et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

2. Servitude au niveau de la rue des Druides

Délibération N° 26/2015

La commune envisage le raccordement du stade par la rue des Druides.

Ces travaux seront réalisés lors des travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de Chartres

La commune est propriétaire des parcelles ZB 53 et ZB 52 mais afin réaliser le raccordement du stade aux réseaux secs et humides, une servitude de passage est nécessaire sur les parcelles ZB 54 et ZB 47 appartenant à un riverain qui accepte cette servitude.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **Approuve** la servitude envisagée en vue du raccordement du stade

↳ **Acte** que l'entretien des réseaux restera à la charge de la commune

↳ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

↳ **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette servitude et dont les frais seront à la charge de la Commune

3. Achat des parcelles AD 97 et AD 99 lieu-dit « le Bois de Bel Air »

Délibération N° 27/2015

Afin de constituer une réserve foncière dans le secteur du Bois de Bel Air, la commune a la possibilité d'acquérir les parcelles :

☞ AD 97 de 608 m²

☞ et AD 99 de 1 097 m²

soit un total de 1 705 m² située en zone AUb

Le prix proposé à 5 € le m² a été accepté par les indivisaires

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles jouxtent des parcelles communales.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

↳ **Approuve** l'acquisition des parcelles AD 97 et AD 99 de 1 705 m² pour 8 525 €

↳ **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

↳ **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cet achat auprès de l'étude de Maître LESAGE, notaire à Chartres et dont les frais seront à la charge de la commune

4. Vente des portions de chemins ruraux suite à déclassement et désaffectation

Délibération N° 28/2015

Pour le projet immobilier des « Jardins du Bourgneuf », le déclassement et désaffectation des portions des chemins ruraux n° 7 et 8 a été validé lors du conseil du 24 janvier 2018.

Ces chemins sont devenus propriété privée de la commune et peuvent être vendus à l'euro symbolique à l'aménageur afin que celui-ci puisse réaliser les travaux d'aménagement.

Le conseil municipal a pris acte qu'à l'achèvement du lotissement, ces portions de chemins seront rétrocédées à la commune à l'euro symbolique

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la vente de ces portions de chemins à la société NEXITY à l'euro symbolique
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de la vente des chemins ruraux auprès de l'étude de Maître Lesage, notaire à Chartres et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

5. Vente d'une partie de la parcelle AC 245 après Bornage

Délibération N° 29/2018

La Commune a fait l'acquisition de la parcelle AC 245 de 1365 m² pour constituer la réserve foncière de la commune

Le conseil municipal a été informé qu'une division de cette parcelle sera nécessaire afin de vendre une partie soit 862 m² à un riverain.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** la vente de cette portion de parcelle AC 245 d'une surface de 862 m² (après bornage) au riverain au prix de 3 € le m². Le bornage a été réalisé par le Cabinet Axis Conseils
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette vente auprès de l'étude de Maître BAUDOIN, notaire à Chartres et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

III : FINANCES

1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2018 (Fonds départemental d'investissement)

Délibération N°30/2018

Conseil municipal du 28 mai 2018

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de Chartres, nous avons sollicité le Conseil Départemental pour une aide financière au titre du FDI 2018 lors du conseil municipal du 13 mars 2018.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la VOIRIE et sera subventionné au titre de 2018 à hauteur de 30 %, sur un montant plafonné à 100 000 €

L'appel d'offres ayant été validé, il convient de réactualiser notre dossier « voirie » pour un coût total estimé à **161 109.60 € HT**

La 1^{ère} demande portait sur 197 162.60 € HT

Le plan de financement de l'opération « voirie » serait le suivant :

- Aménagement de surfaces pour 151 934.60 €
- Réseaux d'eaux pluviales pour 9 175.00 €

Subvention département FDI :	30 000.00 €
Autofinancement :	131 109.60 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **Sollicite** la subvention auprès du Conseil Départemental, sur l'enveloppe du FDI 2018 pour les travaux de voirie –rue de Chartres, au taux de 30% pour les montants ainsi présentés

↳ **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier

2. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2018 (Fonds départemental d'investissement)

Délibération N°31/2018

Le conseil municipal a approuvé le projet de réalisation des travaux d'opération de sécurité **Travaux de sécurité (ralentisseur rue du Poulain et mise en sécurité rue de Chartres avec chicanes, plateaux et abri bus)**

La commune a sollicité le Conseil Départemental pour une aide financière au titre du FDI 2018 lors du conseil municipal du 13 mars 2018.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la VOIRIE - SECURITÉ pour des opérations de sécurité financées par le produit des amendes de police

L'appel d'offres ayant été validé, il convient de réactualiser notre dossier « Voirie - Sécurité » pour un coût total estimé à **32 545.50 € HT**

La 1^{ère} demande portait sur 29 810.50 € HT

Le plan de financement de l'opération « sécurité » serait le suivant :

- aménagement d'un ralentisseur en enrobé Rue du Poulain devis présenté par l'entreprise TOUZET	9 609.50 €
- aménagement de sécurité rue de Chartres tranche 1 Devis présenté par Chartres métropole (chicanes, plateau, abri bus)	22 936.00 €

(chicanes, plateau, abri bus)

Subvention département FDI : 9 764.00 €
Autofinancement : 22 781.50 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **Sollicite** la subvention auprès du Conseil Départemental, sur l'enveloppe du FDI 2018 pour les travaux de Sécurité –rue de Chartres, au taux de 30% pour les montants ainsi présentés

↳ **Charge** Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention correspondant

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente au dossier

IV : INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

☞ 3 juin 2018 : Fête du Pain salle Chavannes par la Confrérie des Fins Gourmets

☞ 16 juin 2018 à 18h30 : messe célébrée pour la fin des travaux de l'église

☞ 13 juillet 2018 : repas à la salle Chavannes dès 19h30 sous forme de buffet

En soirée Feu d'artifice et bal populaire à la Guinguette

☞ présentation de la signalétique installée prochainement sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h35

Conformément à la circulaire Préfectorale du 14 décembre 2011 prise en application du décret n° 2010-783 du 08 juillet 2010, il est rappelé les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du Conseil Municipal.

<p style="text-align: center;">Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de MORANCEZ de la séance du 28 mai 2018</p>
--

- 23/2018- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/03/2018
- 24/2018- Approbation du rapport de la CLECT Travaux d'évaluation des charges pour la Piscine des Vauroux
- 25/2018- Vente des portions de chemins ruraux suite à déclassement et désaffectation
- 26/2018- Servitude au niveau de la rue des Druides
- 27/2018- Achat des parcelles AD 97 et AD 99 lieu-dit « le Bois de Bel Air »
- 28/2018- Vente des portions de chemins ruraux suite à déclassement et désaffectation
- 29/2018- Vente d'une partie de la parcelle AC 245 après bornage
- 30/2018- Demande de subvention au titre du FDI réactualisation du « dossier Voirie »
- 31/2018- Demande de subvention au titre du FDI réactualisation du « dossier sécurité »

Le secrétaire de Séance

M Florent BIZET



le Maire

M. Gérard BESNARD

